

REGLEMENT OPERATION MARKETING MOBILE BLUETOUCHCOMMUNICATION
« Grand Jeu Bluetooth » – Midas - Centre Commercial AUCHAN - Porte des Alpes
69800 St Priest

Article 1

La société **GRANIXE S.A.R.L.** - RCS Salon de Provence : 489 698 449 ayant son siège social à : 5 rue de la liberté 13140 MIRAMAS, organise du 15/09/2008 au 11/10/2008 inclus, une opération marketing Mobile Bluetooth® sur le parking du centre commerciale Auchan - Porte des Alpes - 69800 St Priest

Article 2

GRANIXE S.A.R.L. décide de récompenser le public participant à l'opération marketing mobile Bluetooth.

Un des visiteurs ayant activé son Bluetooth® et accepté le contenu du jeu concours se verra décerner une dotation au centre MIDAS Lyon Porte des Alpes - Centre Commercial AUCHAN - Porte des Alpes - 69800 St Priest sous réserve des gains disponibles au centre MIDAS

Les gagnants se verront offrir :

- 1 GPS TomTom
- Ou 1 gilet de sécurité
- Ou 1 triangle de sécurité
- Ou 1 tee-shirt Goodyear
- Ou 1 vidange 15W40 offerte*

*A valoir sur une vidange Shell Helix Super 15W-40. Offre valable sur présentation de ce bon, non cumulable avec d'autres promotions et réduction en cours, valable exclusivement dans le centre Midas Lyon Porte des Alpes jusqu'au 31/12/08.

Ou 1 bon de réduction de -20% sur pièces et forfait* et 10% sur pneumatiques**
Offre valable sur présentation de ce bon, non cumulable avec d'autres promotions et réduction en cours, valable exclusivement dans le centre Midas Lyon Porte des Alpes jusqu'au 31/12/08. *Hors pneumatiques ** Uniquement sur les marques Goodyear, Dunlop, Voyager et Fulda, hors pneu hiver et 4x4, hors montage, valve, équilibrage.

- Ou 1 porte-clés « Mètre Ruban » Dunlop
- Ou 1 porte-clés "Maillot" Goodyear
- Ou 1 livre collector de la saison de l'OL 2007/2008
- Ou 1 maillot de foot de l'OL enfant

Article 3

Cette opération est dotée des prix suivants :

- 1 GPS TomTom
- 50 gilets de sécurité
- 50 triangles de sécurité
- 200 tee-shirts Goodyear
- 20 vidanges 15W40 offerte*

*A valoir sur une vidange Shell Helix Super 15W-40. Offre valable sur présentation de ce bon, non cumulable avec d'autres promotions et réduction en cours, valable

exclusivement dans le centre Midas Lyon Porte des Alpes jusqu'au 31/12/08. Midas Lyon Porte des Alpes jusqu'au 31/12/08.

- Bons de réduction de -20% sur pièces et forfait*(quantité illimitée) et 10% sur pneumatique**

Offre valable sur présentation de ce bon, non cumulable avec d'autres promotions et réduction en cours, valable exclusivement dans le centre Midas Lyon Porte des Alpes jusqu'au 31/12/08. *Hors pneumatiques ** Uniquement sur les marques Goodyear, Dunlop, Voyager et Fulda, hors pneu hiver et 4x4, hors montage, valve, équilibrage.

- 50 portes-clés « Mètre Ruban » Dunlop
- 75 portes-clés "Maillot" Goodyear
- 4 ivres collector de la saison de l'OL 2007/2008
- 3 maillots de foot de l'OL enfant
-

Article 4

La désignation des gagnants aura lieu entre le 15/09/08 et le 11/10/08.

Elle sera mentionnée via un GIF animé diffusée via Bluetooth® sur le téléphone portable du gagnant.

La remise du lot s'effectuera sur présentation du contenu « Bravo ! Vous venez de gagner un cadeau ! Retirez-le vite dans votre nouveau votre centre Midas Porte des Alpes. Faites-en profiter un ami en lui envoyant ce message. (Cadeau offert sans obligation d'achat) » auprès du vendeur du centre « MIDAS Lyon Portes des Alpes » qui laissera le participant piocher dans une urne un unique ticket explicitant le cadeau qu'il recevra. Il devra donner ce ticket au vendeur qui lui remettra instantanément la dotation en main propre.

Article 5

Le présent jeu concours sera mentionné sur le centre Midas - Centre Commercial AUCHAN - Porte des Alpes - 69800 St Priest ainsi que sur le parking du Centre Commercial AUCHAN - Porte des Alpes - 69800 St Priest.

via une PLV (ballon sphérique positionné sur le toit d'une voiture garée sur le parking du centre commercial, 2 akylux et 3 affiches A3 placées à l'entrée du centre Midas) mentionnant le jeu concours.

Article 6

Il ne sera pas possible d'obtenir la compensation en espèces des dotations mises en jeu ou de demander leur échange contre d'autres prix.

Article 7

Le gagnant sera prévenu par message (GIF animé) sur son téléphone portable durant l'événement. Chaque participant ne sera sollicité par la borne bluetooth qu'une seule et unique fois durant toute la durée de l'opération (du 15/09/08 au 11/10/08)

Il devra se présenter auprès du vendeur présent dans le centre MIDAS Lyon Porte des Alpes et présenter le message « Bravo ! Vous venez de gagner un cadeau ! Retirez-le vite dans votre nouveau votre centre Midas Porte des Alpes. Faites-en profiter un ami en lui envoyant ce message. (Cadeau offert sans obligation d'achat) ».

Sur présentation du contenu « Bravo ! Vous venez de gagner un cadeau ! Retirez-le vite dans votre nouveau votre centre Midas Porte des Alpes. Faites-en profiter un ami en lui

envoyant ce message. (Cadeau offert sans obligation d'achat) » Le participant se présentera auprès du vendeur du centre « MIDAS Lyon Portes des Alpes » qui laissera le participant piocher dans une urne un seul ticket explicitant le cadeau qu'il recevra. Il devra donner ce ticket au vendeur qui lui remettra instantanément la dotation en main propre.

Dans le cas où le gagnant désigné renonce à son lot, celui-ci ne sera pas proposé à nouveau.

Article 8

Le présent règlement a été déposé à la SCP MOLHO-MASSART-MISRAHI-RIBOULETBRUN - Huissiers de justice Associés - 31, rue Grenette - 69002 LYON. Le règlement est consultable en ligne via le site internet de la SCP MOLHO – MASSART–MISRAHI–RIBOULET–BRUN– Huissiers de Justice Associés, à l'adresse suivante : www.huissiers-lyon-31grenette.com

Il peut être obtenu gratuitement auprès de la société organisatrice sur simple demande écrite sur papier libre à l'adresse indiquée ci-contre : **Granixe SARL 5 rue de la liberté 13140 MIRAMAS**

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour la demande d'envoi du règlement est limité à un seul par client, sur la base du tarif lent en vigueur. Le participant devra impérativement préciser et joindre à sa demande de remboursement ses coordonnées complètes ainsi qu'un RIB ou RIP.

Article 9

La société GRANIXE S.A.R.L. se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne se trouve engagée d'aucune manière.

Article 10

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par la société GRANIXE S.A.R.L.